

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 01495

Numéro SIREN : 518 933 494

Nom ou dénomination : AXEIS 42

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2021 sous le numéro de dépôt A2021/009184

CC2A

COMMISSAIRE AUX COMPTES

CC 2A

SAS inscrite à la CRCC de LYON
136, Chemin du moulin Carron
69130 ECULLY

Tel : 04.78.83.02.93

AXEIS 42

S.A.R.L. au capital de 189 000 €

Siège social :
Zone industrielle Les Loges
42340 VEAUCHE

518 933 494 RCS SAINT-ETIENNE

GREFFE TC ST ETIENNE

N° gestion : 2009 B 1445

le : 28 OCT. 2021

N° dépôt : 9184

Visa du greffier : 

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

AXEIS 42

D'UNE FORME DE S.A.R.L. EN S.A.S.

Etabli dans le cadre des articles L 224-3 et L 223-43 du Code de commerce

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même Code selon décision des associés du 20 septembre 2021, nous avons établi le présent rapport sur :

- notre analyse de la situation de votre société ;
- notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et afin de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

- La dernière situation comptable arrêtée au 31/08/2021, fait apparaître :
 - Un chiffre d'affaires net de 1 283 572 €
 - Des charges d'exploitation à hauteur 1 201 288 € dont :
 - des achats de marchandises de 36 792 € ;
 - des achats et charges externes de 805 449 € ;
 - des charges de personnel de 365 119 € ;
 - des impôts et taxes à hauteur de 3 654 € ;
 - un résultat d'exploitation positif de 74 570 € ;
 - un résultat net positif de 63 577 € avant prise en compte de la charge d'IS.
- Les capitaux propres s'établissent à 349 960 € dont 189 000 € de capital social et un résultat net de 63 577 €.
- Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 143 007 €.

Le délai entre l'arrêté desdits comptes et la date d'établissement du présent rapport n'excédant pas 6 mois, il n'est pas nécessaire d'établir une situation intermédiaire.

CC2A

COMMISSAIRE AUX COMPTES

CC 2A

SAS inscrite à la CRCC de LYON
136, Chemin du moulin Carron
69130 ECULLY

Tel : 04.78.83.02.93

Nous pouvons donc conclure que :

- La situation financière est équilibrée et n'appelle pas de commentaire particulier.
- L'arrêté de comptes au 31 août 2021 fait apparaître un résultat positif.
- L'arrêté de comptes au 31 août 2021 fait apparaître des capitaux propres au moins égaux au capital social.

Nos diligences ont également consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social et aucun avantage particulier n'a été consenti.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Ecully, le 04 octobre 2021



Cabinet CC 2A

Représenté par Jean-Christophe ARNOUX